

Un nouvel ordre politique apparaît en France à partir de 1814-1815 : la Restauration (1814 - 1830)

BILAN !

Définition

- Le nom de la période donnée au retour de l'ordre monarchique entre 1814 et 1830.

Point de vigilance

- La Restauration n'est pas un retour, au sens strict, à la monarchie absolue antérieure à 1789.

2 souverains

- Louis XVIII (1814 - 1824)
- Charles X (1824 - 1830)

La Charte constitutionnelle de 1814 ou la « recherche d'un compromis »

La royauté restaurée est fondée sur la légitimité dynastique et non sur la souveraineté nationale.

Le roi de France est un monarque de droit divin.

La religion catholique est la religion de l'État.

La séparation des pouvoirs est limitée.

La reconnaissance d'une partie des acquis de la Révolution française et du Code civil de 1804 (ex. l'égalité devant la loi, la liberté d'expression, la confirmation de la liberté religieuse, ...).

Les représentants de la Chambre des députés sont élus au suffrage censitaire. Les conditions pour voter sont d'être un homme, avoir plus de 30 ans, et payer un cens de plus de 300 francs => environ 100 000 électeurs.

La période de la Restauration en France prend fin...
... avec la révolution de 1830.